



Concours : Troisième concours du CAPES

Section : Langue des signes française (LSF)

Session 2018

Rapport de jury présenté par :

Brigitte GARCIA,
Présidente du jury

Table des matières

Observations de la Présidente	3
Données statistiques.....	7
Liste des membres du jury	8
Tableau récapitulatif des épreuves du concours 3 ^{ème} voie	9
du CAPES de LSF 2018.....	9
I. Épreuve d’admissibilité : Compréhension-Restitution en français d’une vidéo en LSF et analyse de segments	10
1. Définition générale de l’épreuve.....	10
2. Sujets et attentes du jury	10
a) Première partie : compréhension et restitution en français	10
b) Deuxième partie : Analyse des segments	14
3. Prestations des candidats.....	18
4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury	21
II. Épreuve d’admission : Mise en situation professionnelle.....	25
1. Définition de l’épreuve.....	25
2. Sujet et attentes du jury	26
3. Remarques sur les prestations des candidats.....	33
4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury	34
Annexes (sujets).....	37
Bibliographie-Sitographie	41

Observations de la Présidente

Cette session 2018 du Troisième concours du CAPES s'est bien déroulée et le poste offert cette année au concours a été pourvu.

Les « Observations de la Présidente » sont très semblables d'une année sur l'autre depuis 2013 mais ce n'est assurément pas parce que je les considère comme un « exercice de style » sans importance. ***Bien au contraire, les points qui y sont soulignés sont essentiels et s'ils sont ainsi répétés d'une année sur l'autre c'est parce que, malheureusement, ils ne sont pas encore pris en compte d'une manière suffisante par les candidats.*** Il en va pourtant de la réussite de ces derniers et, au-delà d'eux, de la pérennisation de ce concours, pour lequel le nombre de postes offerts a, hélas, diminué régulièrement ces trois dernières années, jusqu'à se réduire à un poste pour la session 2018 (comme pour la précédente).

Deux points sont à signaler pour cette session 2018. Nous regrettons tout d'abord le taux de fait toujours trop important de désistement des candidats inscrits au concours (7 présents pour 16 inscrits lors de cette session) et ceci d'autant plus que le nombre absolu de candidats à ce 3^{ème} concours a plutôt augmenté. Le second point à souligner est étroitement lié au précédent : certes, et ceci est vraiment à déplorer, un seul poste a, de nouveau, été offert cette année pour la 3^{ème} voie. *Mais il faut que les candidats soient conscients du fait que le nombre de postes offert par le ministère telle année est très directement proportionnel au nombre de candidats effectivement présents aux épreuves les années précédentes.*

Ce nombre insuffisant de *présents* à l'épreuve d'admissibilité s'explique sans doute en partie par un sentiment d'insécurité de candidats insuffisamment préparés, lié à une information encore insuffisante sur l'existence, depuis la rentrée 2015, de préparations officielles, de type universitaire (en formation initiale), aux concours du CAPES. ***Certes, les candidats au 3^{ème} concours ne sont pas tenus, contrairement aux candidats au CAPES externe, à valider un Master pour, s'ils sont lauréats du concours, obtenir leur titularisation en fin de 1^{ère} année d'exercice comme stagiaire. Cependant, il leur est tout à fait possible de s'inscrire avec le statut d' « auditeur libre » à l'un ou l'autre des deux Masters MEEF second degré Parcours LSF qui existent désormais en France, portés, l'un par l'ESPE Lille-Nord de France avec l'Université Lille 3, l'autre par l'ESPE de Créteil en***

*partenariat avec l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis et l'INS-HEA. L'inscription en première année de l'un de ces deux parcours (M1) avec ce statut dit d'auditeur libre **ouvre en effet à ces candidats la possibilité de suivre les cours de préparation aux épreuves du concours (cours qu'ils n'ont pas à valider par ailleurs).***

J'insiste ainsi avec force sur l'extrême importance pour les candidats au 3^{ème} concours de la session 2019 de profiter de l'existence de ces Masters, **formations dispensées aussi bien en présentiel qu'en distanciel** (notamment pour ce qui concerne les cours spécifiquement dédiés à la préparation aux épreuves dispensés par l'Université Paris 8) **et totalement accessibles en LSF**. Il est dès lors très fortement recommandé aux candidats à ce concours **de s'informer au plus tôt sur les conditions d'inscription avec le statut d'auditeur libre** (voir, notamment, ici : <https://appscol.univ-paris8.fr/infoDevu/>) **et de s'inscrire à l'une ou l'autre des deux formations de Master MEEF second degré LSF indiquées.**

[voir pour Paris 8 :

http://www.ufr-sdl.univ-paris8.fr/IMG/pdf/mastermeef_2nd_degre_lsf-2.pdf, <http://www.ufr-sdl.univ-paris8.fr/IMG/pdf/document1-3.pdf> ,

http://www.ufr-sdl.univ-paris8.fr/IMG/pdf/comm_rentree_2018_candidature_m1-_pdf-4.pdf)

et, pour une version en LSF : <https://www.youtube.com/embed/5MBTdjJ-fzY>)

et pour Lille 3 :

[https://formations.univ-](https://formations.univ-lille3.fr/fr/fiche/description/17metiersdelenseignementdeleduc/62117?onglet=description)

[lille3.fr/fr/fiche/description/17metiersdelenseignementdeleduc/62117?onglet=description](https://formations.univ-lille3.fr/fr/fiche/description/17metiersdelenseignementdeleduc/62117?onglet=description)]

*Ce concours du CAPES se prépare en effet, il faut y insister une fois encore : les candidats doivent s'entraîner, avec rigueur et constance, aux méthodes et types d'exercices et de compétences requis par les différentes épreuves, tant d'admissibilité que d'admission, **ces savoirs et savoir-faire ne pouvant en aucun cas s'improviser**. Outre les formations évoquées, un des objectifs du présent rapport est bien également de prodiguer des conseils pratiques et techniques très détaillés en ce sens. Je ne saurais trop, par ailleurs, inciter les candidats à **consulter tout particulièrement le site dédié aux concours de LSF qui est hébergé par le CRDP de Versailles, site intégralement bilingue LSF-français conçu à leur intention** (<http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/>) **et qui comporte des versions en LSF des rapports 2015, 2016, 2017 et 2018 et des propositions de corrigés**. Dans le même esprit, je dis et répète qu'il ne faut pas hésiter à se présenter une deuxième (voire une troisième) fois au*

concours —précisément parce qu’il s’agit d’un concours et non pas d’un examen. Ne pas réussir lors d’une première tentative ne doit en rien décourager mais être considéré comme une occasion de mieux appréhender les types d’exigences particuliers de ces concours de recrutement.

En termes de préparation, *il faut aussi redire l’importance qu’il y a à travailler ses compétences aussi bien en LSF qu’en français*. Concernant la LSF, il est nécessaire de s’entraîner (et ceci est largement possible sur l’espace d’une année) :

(i) à accroître son aisance tant en production qu’en compréhension, en tirant notamment parti des très nombreuses vidéos désormais accessibles en ligne et souvent doublées d’une traduction en français ;

(ii) à accroître sa capacité à *tenir un discours analytique SUR la langue* (discours métalinguistique). On n’attend absolument pas du candidat (et du futur enseignant) qu’il soit un expert en linguistique, mais simplement qu’il soit à même de prendre un recul suffisant sur la langue pour être en mesure d’en décrire clairement les ressources et structures propres. ***Ce recul, souhaitable sur chacune des deux langues impliquées dans l’épreuve d’admission, s’acquiert par l’entraînement.***

Nous recommandons en outre très vivement aux candidats de se tenir informés de l’actualité relative au monde éducatif. Ils trouveront aisément en ligne de nombreux sites constituant autant de ressources utiles, et notamment (la liste qui suit n’étant pas exhaustive) :

- Eduscol : <http://eduscol.education.fr/>
- Ministère de l’éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/>
- Canope : <https://www.reseau-canope.fr/>
- Café Pédagogique : <http://www.cafepedagogique.net/Pages/Accueil.aspx>
- Association des Professeurs de Langues Vivantes (APLV) : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>
- Institut Français de l’Education (IFE) : <http://ife.ens-lyon.fr/ife>
- Le Monde de l’Education : <http://www.lemonde.fr/education/>
- Forum de discussion de l’AFFELS (pour les membres de l’association) : <https://www.facebook.com/affels.asso/>

Il est en particulier de toute première importance que les candidates et candidats connaissent parfaitement les nouveaux Programmes Officiels d'enseignement de la LSF à l'école primaire et au collège, ceux-ci ayant été publiés au Journal Officiel de l'Education Nationale le 17 août 2017 :

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000035427581

Enfin, j'insiste à nouveau sur l'importance pour les personnes intéressées de mieux s'informer sur les conditions d'accès aux divers types de concours ouverts. Je rappellerai ainsi entre autres qu'être titulaire d'une Licence (licence générale ou licence professionnelle) ouvre l'accès à l'inscription au CAPES externe (et non pas au 3^{ème} concours) pour peu que le candidat s'inscrive en même temps en première année de Master (MEEF de préférence mais non exclusivement). Le détail (parfois complexe) de ces conditions d'admission est disponible sur le site du ministère (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>) mais également, en LSF, sur le site du CRDP évoqué ci-dessus.

Je le redis une fois encore : l'existence du CAPES de LSF, dans ses diverses formes, a constitué et constitue l'une des avancées les plus notables des quinze dernières années tant pour la reconnaissance de cette langue et de la communauté qui la parle que pour l'éducation —des jeunes sourds notamment. Il permet de recruter à un très haut niveau des enseignants, sourds ou entendants, de LSF langue première ou langue vivante étrangère, exerçant auprès d'élèves du secondaire, eux-mêmes sourds ou entendants. ***Il est important de répéter une fois encore que le nombre de postes offerts dépend en bonne partie du nombre de candidats et du nombre de présents aux épreuves l'année précédente.*** C'est dès lors tous ensemble que nous devons et que nous pouvons raffermir la pérennisation de ce CAPES de LSF, tout en maintenant son haut degré d'exigence.

Les membres du Jury du concours du CAPES de LSF et moi-même nous unissons pour adresser aux futurs candidats de la session 2019, que nous espérons toujours plus nombreux, nos très sincères et très forts vœux de réussite. Vive la langue des signes française !

Données statistiques

	<i>Epreuve d'admissibilité</i>	<i>Epreuve d'admission</i>
<i>Nombre de candidats inscrits :</i> <p style="text-align: center;">16</p>	Nombre de candidats non éliminés : 7 Nombre de candidats admissibles : 2 Soit : 28,57%	Nombre de candidats non éliminés : 2 Nombre de candidats admis : 1 Soit : 50%
	<i>Nombre de postes à pourvoir :</i> <p style="text-align: center;">1</p>	Moyenne des candidats présents : 10,56/20 Moyenne des candidats admissibles : 14,86

Liste des membres du jury



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale

- Vu l'arrêté du 8 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture du troisième concours de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 16 octobre 2017 nommant les présidents des jurys des troisième concours du CAPES ouverts au titre de la session 2018,
- Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du troisième concours du CAPES, section langue des signes française, est constitué comme suit pour la session 2018 :

Présidente

Mme Brigitte GARCIA
Professeur des universités

Académie de CRETEIL

Vice-Présidente

Mme Marena TURIN-BARTIER
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Jean-Louis BRUGEILLE
Inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional

Académie de TOULOUSE

M. José DOBRZALOVSKI
Personne à compétences particulières

Académie de CRETEIL

Mme Johanna DROUILLET
Professeur certifié

Académie de PARIS

Mme Laurence KOEHLER
Professeur certifié

Académie de DIJON

M. Olivier LAUNAY
Inspecteur d'académie/inspecteur pédagogique régional

Académie de ROUEN

Mme Elise LEROY
Maître de conférences des universités

Académie de TOULOUSE

M. Christophe TOUCHAIS
Professeur certifié

Académie de POITIERS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 06 mars 2018

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement

Jean-François PIERRE

Tableau récapitulatif des épreuves du concours 3^{ème} voie du CAPES de LSF 2018

Le concours 3^{ème} voie comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission

ADMISSIBILITE	ADMISSION
<p><i>Épreuve écrite sur 20 Coefficient 2</i></p> <p><u>COMPREHENSION-RESTITUTION</u></p> <p>1ère partie : restitution en français d'une vidéo-LSF</p> <p>2ème partie : analyse de segments</p> <p><i><u>Durée de composition</u> : 5 heures</i></p>	<p><i>Épreuve orale sur 20 Coefficient 4</i></p> <p><u>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE</u></p> <p>1ère partie : étude de document</p> <p>2ème partie : proposition de pistes pédagogiques</p> <p><i><u>Durée de préparation</u> : 3 heures</i></p> <p><i><u>Durée de passation</u> : 1 heure</i></p>

I. Épreuve d'admissibilité : Compréhension-Restitution en français d'une vidéo en LSF et analyse de segments

1. Définition générale de l'épreuve

Selon les termes de l'annexe I et IV de l'arrêté du 19 avril 2013, cette épreuve consiste en « *la compréhension-restitution en français d'un document vidéo en LSF, complétée par une réflexion sur le transfert d'une langue à l'autre à partir de quelques segments extraits du document vidéo* ». Dans cette première épreuve d'admissibilité, l'essentiel est de faire la preuve d'une excellente compréhension de la langue des signes d'une certaine maîtrise de l'expression en français écrit et d'une capacité à analyser et comparer les deux langues.

La copie doit donc comporter deux parties distinctes, que les candidats devront nettement matérialiser comme telles :

- La restitution en français écrit
- L'analyse des segments

Le coefficient total de l'épreuve est de 2.

Les candidats disposent d'une durée totale de 5 heures.

2. Sujets et attentes du jury

a) Première partie : compréhension et restitution en français

Sujet :

Vidéo de 4' 37''

Source : <http://www.babdp.org/video/les-sourds-en-colere-manifestent-au-csa/>

Titre : « *Les sourds en colère manifestent au CSA* »

Production : association Bête à Bon Dieu Production

Voir Annexe 1, p. 59

Remarques sur la vidéo

Le 20 avril dernier 2017, des journalistes de la webtv sont allés sur le site du CSA filmer la revendication de manifestants sourds pour réclamer la présence d'interprètes sous forme de médaillon à la télévision lors des débats politiques des élections présidentielles. La vidéo est ici composée de 3 parties:

- Lionel Cloître, président de l'association « Sourds en colère » (face à la caméra)
- Une manifestante CODA, aussi interprète, interviewée par un journaliste (face à la caméra)
- Vincent Cottineau, président de la FNSF face au public

Comme il s'agit d'une manifestation, les personnes sont amenées à s'exprimer de vive voix avec arguments appuyés, livrés à un rythme assez soutenu. Certaines postures et les discours des locuteurs sont modifiés pour s'adapter aux conditions du terrain (pointage vers un bâtiment présent dans le contexte des locuteurs, posture devant le bâtiment avec une prise de rôle, ...).

Les éventuelles difficultés de la restitution pour cette vidéo peuvent être:

- La présence de plusieurs locuteurs de style différents
- Les différents angles de vue venant de plusieurs caméras
- L'intervention de Vincent Cottineau filmée de loin rendant plus difficile la compréhension de son discours.

Proposition de corrigé pour l'épreuve de restitution

NOTA : IL NE S'AGIT PAS DE TRADUIRE LE DOCUMENT VIDEO NI DE LE PRESENTER AVEC FORCE DETAILS DANS SA FORME MAIS DE RESTITUER L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT.

Ce document présente l'extrait d'un reportage réalisé par BàBDP. Le 20 avril 2017, l'association *Sourds en Colère* a manifesté au pied du bâtiment abritant le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) pour réclamer une meilleure accessibilité des débats politiques pour les personnes sourdes lors des élections présidentielles à la télévision.

Dans la vidéo, plusieurs personnes s'expriment en LSF :

- Lionel Cloître, de l'association *Sourds en colère*
- Deux autres personnes, une interprète CODA et l'un des journalistes
- Vincent Cottineau, président de la *FNSF*

Lionel Cloître constate que :

- d'un côté, les citoyens sourds sont très en colère à propos de la télévision. Le locuteur se demande si, jusqu'à présent, les sourds étaient vraiment satisfaits de la télévision. Non, parce que cela fait quand même trop de sous-titres à lire, trop rapides. Les sourds peuvent-ils vraiment suivre ce rythme pendant trois heures ?
- d'un autre côté, dans les meetings dans différentes villes et au plan local, des interprètes sont présents. Or, à la télévision, il est impossible de les obtenir. Les sourds en ont vraiment assez : c'en est trop !

Lionel Cloître a pensé qu'il était nécessaire que l'association *Sourds en colère* organise une manifestation contre le CSA pour réclamer la présence d'interprètes à la télévision, afin que les sourds puissent enfin disposer d'une accessibilité complète et confortable aux débats politiques, réfléchir et ensuite pouvoir faire le bon choix d'un candidat. La différence est grande par rapport aux entendants, qui, assis dans leur fauteuil, peuvent entendre la télévision même de façon distraite, tout en buvant et en bâillant. Les sourds, eux, doivent se concentrer pour suivre les sous-titres trop rapides. Lionel Cloître n'est pas d'accord sur cette inégalité criante.

Il explique aussi que, déjà en 2012, l'association *Sourds en colère* et la *FNSF* se sont battues

pour obtenir concrètement un texte de loi sur lequel serait mentionnée la présence des interprètes à la télévision. Elles ne l'ont pas obtenu. En 2014, elles ont refait la même demande, mais sans succès. Maintenant, elles en ont assez. C'est pourquoi les associations ont proposé ce rendez-vous devant le CSA.

Puis, plusieurs manifestants sont interrogés dans la rue, dont :

- une entendante CODA et interprète, qui aimerait que les parents aient une accessibilité complète aux informations, pour qu'ils n'aient pas à demander à leur enfant de traduire. En effet, ce n'est pas le rôle de ce dernier de servir d'interprète. La jeune femme trouve normal, en tant qu'interprète aussi, de militer dans ce combat.
- un homme sourd qui pose une question à cette femme : « Vous qui entendez, comment vous sentez-vous quand vous lisez le sous-titrage, avec le décalage ? Frustrée ? » A quoi elle répond que, lors d'un débat, les sous-titres sont en retard par rapport à la parole des candidats, les spectateurs sourds ne savent plus qui dit quoi, ce qui pourrait avoir une influence négative sur leur vote. Donc ce manque de clarté est frustrant.

Le président de la FNSF, Vincent Cottineau présente ensuite la situation actuelle en fournissant un résumé des échanges avec le CSA. Depuis cette journée du 20 avril, *Sourds en Colère*, *Accès Cible* se sont mobilisés. Et le rassemblement de ce jour a permis de donner la clé qui va permettre de franchir une par une les étapes à venir qui étaient jusque-là inaccessibles. Lorsque la personne rencontrée au CSA a appris la manifestation, elle s'est dépêchée de diffuser un rapport, de lui demander un rendez-vous impromptu au sujet de la télévision. Pourtant, il y a un mois, il est allé les rencontrer, discuter au sujet de l'obligation d'accessibilité du débat télévisé par incrustation d'un interprète. Pour le CSA, c'est techniquement très difficile, donc absolument impossible à mettre en œuvre. Devant cette situation, il commençait à se décourager. Mais l'action des sourds a eu pour conséquence que le soir même de la manifestation, il y ait un interprète à la télévision. Il remercie les manifestants d'avoir permis au CSA, gêné, de faire enfin avancer les choses. Si les politiques le veulent vraiment, c'est possible. Mais comme le CSA ignore les demandes de la FNSF, il ne fait tout simplement rien. Finalement, suite à cette mobilisation :

- le premier point obtenu est la mise en place d'une commission technique avec la nomination d'une femme référente en LSF, qui est chargée des problèmes concernant la LSF. Ce qui permet de savoir à qui s'adresser lorsqu'il y a un problème, si minime

soit-il. C'est à elle qu'il faut en référer, au lieu de patauger quand on adresse un courrier à la direction générale, qui par la suite se promène entre les différents services au sein de ce grand bâtiment (qu'il désigne à côté de lui), et finit par se perdre.

- Pour le deuxième point, le CSA a écouté les revendications de la FNSF et il est en mesure de faire pression sur le gouvernement pour légiférer sur la place de la LSF à la télévision. A son sens, c'est le minimum de l'accessibilité que de mettre une incrustation d'interprète à l'écran dans les journaux télévisés, dans les situations d'urgence, les annonces officielles, etc., ce qui est tout à fait possible. C'est au CSA de pousser le gouvernement à déposer un projet de loi, ce qui permettra de faire avancer les choses.

A plusieurs reprises, il félicite les manifestants de leur mobilisation.

B) Deuxième partie : Analyse des segments

1. Rappel de la définition de l'épreuve

La seconde partie de l'épreuve consiste en « *une réflexion sur le transfert d'une langue à l'autre à partir de quelques segments extraits du document vidéo* » (arrêté du 19 avril 2013, JORF n°0099 du 27 avril 2013, p.14).

L'objectif est de faire une analyse, des commentaires sur la langue et le discours du locuteur, d'en expliquer le fonctionnement –d'adopter un point de vue métalinguistique– **tout en s'efforçant de faire des parallèles avec le français**. *Rappelons que les programmes d'enseignement de la LSF du collège et du lycée comportent une partie sur « les compétences permettant de passer de la LSF au français écrit » : comparer les deux langues, proposer des traductions ou résumer un texte écrit en LSF sont des activités qui peuvent être menées en cours de LSF, certes de façon non systématique et toujours en lien avec le niveau de l'élève en français écrit*. L'analyse contrastive demandée dans cette partie de l'épreuve permet d'évaluer les connaissances sur les deux langues et la capacité à restituer un savoir de manière explicite.

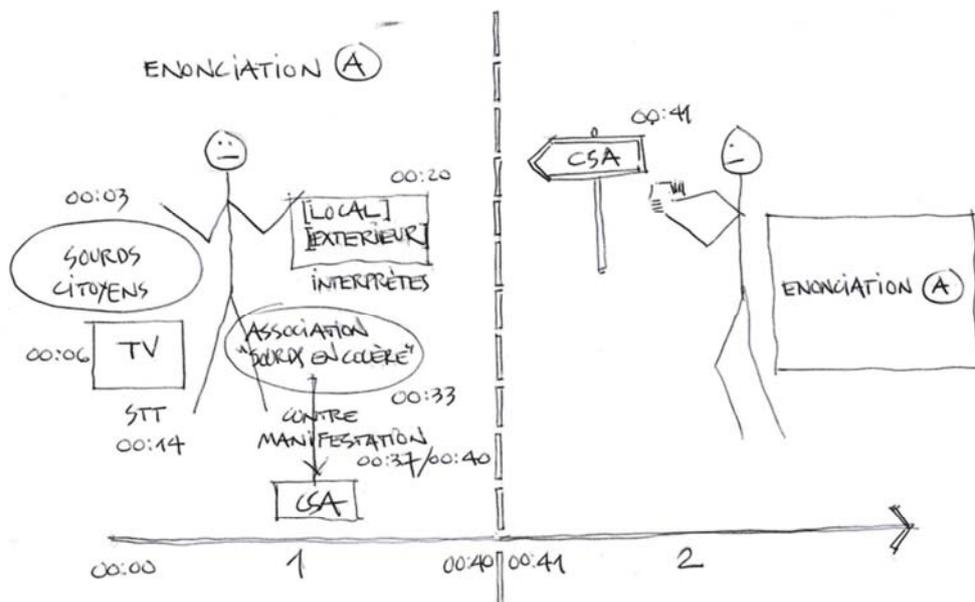
2. Sujet et attentes du jury

Premier segment : 00'41''

Les candidats sont invités à lire la consigne : "Vous motiverez le choix d'emplacement fait par le locuteur à 00'41" pour l'unité lexicale signifiant "l'objectif", puis vous réfléchirez à une possible restitution en français."

Dans cette consigne, il est demandé aux candidats de motiver l'emplacement de l'unité lexicale indiquée puis de proposer deux ou plusieurs propositions de restitution correspondant à cette unité lexicale.

Lionel Cloître, président de l'association « Sourds en colère », dans son discours, évoque la problématique de l'absence d'interprètes à la télévision lors des débats politiques télévisés des élections présidentielles de mai 2017, comme le montre le dessin suivant :



Comme nous pouvons le voir sur le dessin ci-dessus, au time code 00 : 41 de la vidéo, Lionel Cloître utilise l'unité lexicale [OBJECTIF], une fois sortie de l'énonciation A (problématique suscitée) pour montrer le lieu réel sur lequel le locuteur se trouve : le CSA. Il s'agit ici d'une unité lexicale déictique, du grec δειξίς (déixis : « action de montrer », ou référence). Les candidats n'ont pas forcément à utiliser le terme linguistique « déictique » lors de ce concours, mais au moins à comprendre que Lionel Cloître parle du CSA, bâtiment

situé sur sa droite et qu'il nous montre. Il produit donc une formulation qui est *une synthèse du signe [OBJECTIF] et du pointage déictique sur un lieu donné*, le CSA.

Proposition d'analyse du segment :

Ces extraits signés comportent plusieurs informations simultanées (économie linguistique propre à la LSF) dont les éléments pertinents sont les suivants :

- unité lexicale (UL) : [OBJECTIF] ;
- orientation du buste à 90 degrés vers le côté droite du locuteur ;
- espace de réalisation de cette unité lexicale au niveau du front ;
- regard vers le signe et le bâtiment à la fois.

Deuxième segment de 03'09'' à 03'17''

La consigne est la suivante : "*Ce passage est caractérisé par une structure remarquable qui permet au locuteur d'introduire différents protagonistes. Vous analyserez précisément ce procédé puis vous expliquerez les manières d'en restituer l'équivalent en français.*"

Proposition d'analyse du segment :

Pour ce deuxième segment, il fallait analyser la structure qui introduit le changement de protagonistes dans le discours du locuteur-signeur durant le passage de 3 minutes 9 secondes à 3 minutes 17 secondes : de l'entité 'Conseil Supérieur de l'Audiovisuel' à celle du Président de la Fédération Nationale des Sourds de France (FNSF) qu'incarne successivement le locuteur-signeur. Le changement de protagonistes se produit à plusieurs reprises durant les dix-huit secondes de l'extrait. En d'autres termes, le locuteur fait plusieurs va-et-vient rapides entre transferts personnels, avec beaucoup d'aisance, ce qui produit des scènes particulièrement imagées.

De 3'09 à 3'11 :

Le locuteur s'exprime via des unités lexicales mais son corps se balance vers sa droite, ceci signalant qu'il endosse à nouveau le rôle de président de la FNSF. La structure sur ce laps de temps peut être considérée comme relevant du discours direct. Le locuteur emploie les unités lexicales : [POLITIQUE], [VOULOIR], [POUVOIR] et [CLAIR].

De 3'11 à 3'12 :

Le locuteur pointe de l'index de sa main dominante sur son côté gauche quelques centièmes de seconde avant que son corps ne se balance vers sa droite. Le public face au président de la FNSF connaît l'environnement où il se trouve, qu'il partage avec lui. En effet, l'immeuble abritant le CSA (hors écran) se trouve à la gauche du locuteur-président ; ce pointage est ainsi déictique.

En revanche, pour celui qui visionne ce segment en ne tenant pas compte de cet environnement, le lieu est signifié, en aval de ce segment, à 4'12" ou à 4'31" par le pointage déictique suivi d'une épellation dactylogique C-S-A. Il est ainsi nécessaire, pour comprendre cette organisation du discours, de lire la LS-vidéo jusqu'à la fin.

Ensuite, quand son corps se positionne à sa droite, le visage du locuteur se transforme en un clin d'œil. Celui-ci produit une moue spécifique tout en même temps que sa main dominante produit l'unité signifiant "laisser tomber" au niveau de sa hanche droite. La structure dans ce passage est un transfert de personne référant au CSA.

De 3'12" à 3'17" :

Avec un mouvement de la tête exprimant la négation, le locuteur pointe de l'index de la main dominée vers le même locus que celui activé dans le segment précédent. Ce pointage disparaît au moment où le locuteur produit l'unité lexicale [SE FICHER DE], qui relève d'un registre familier, et est suivie des unités lexicales [FAIRE], [NON] et [C'EST TOUT]. Ceci veut souligner le désintéret manifeste des responsables politiques et vise à produire un effet cathartique sur la foule de manifestants. Dans ce segment, aucun transfert personnel n'est utilisé : le locuteur s'exprime en tant que président de la FNSF dans une structure standard.

Propositions pour la restitution en français

Diverses tournures étaient possibles :

A) En politique « quand on veut, on peut » : le CSA n'a pas pris en considération notre interpellation. Il s'en moque et ne prend aucune initiative.

B) Selon l'adage politique, « quand on veut, on peut ». Le CSA n'a pas prêté attention à notre revendication. Il s'en fiche. Il ne fait rien.

3. Prestations des candidats

La moyenne des notes de l'épreuve de compréhension-restitution s'élève à 10,56/20 (les notes allant de 06,23 à 16,22)

3.1 Epreuve de compréhension-restitution

Comme pour les sessions précédentes, les prestations des candidats attestent, pour certains, une assez bonne compréhension générale et restitution de détails, pour d'autres, une compréhension très superficielle, où les faux-sens, contre-sens et élisions n'ont pas permis une restitution maximale du sens.

Le jury a pu constater que le niveau de français a été largement supérieur cette année par rapport aux années précédentes, avec parfois - dans la restitution - la présence d'expressions françaises bien maîtrisées. L'organisation du plan est aussi beaucoup plus rigoureuse. La source du document a bien été identifiée par deux candidats.

Un bon exemple d'introduction de restitution (malgré quelques erreurs de syntaxe ou d'orthographe) :

"Cette vidéo réalisée par "Bête à bon dieu Production" présente deux manifestants qui ont accepté de s'exprimer et de répondre aux questions du journaliste. La troisième personne a été filmé (sic) au moment où il (sic) fait un discours face au public.

L'objet du rassemblement du 20 avril dernier face au bâtiment du Conseil Supérieur Audiovisuel, est d'exprimer la colère de personnes sourdes sur le manque de médaille Langue des Signes française où un interprète traduit lors de débats présidentiels télévisés."

3.2 Epreuve d'analyse des segments

L'analyse du premier segment a été bien plus aisée que celle du second.

Il est intéressant de constater que tous les candidats, excepté un seul, ont donné des explications uniquement linéaires (français) pour appuyer leur analyse linguistique des deux segments, les candidats du Capes externe utilisant plus volontiers des dessins ou des tableaux avec des time codes afin d'illustrer leur analyse linguistique, ce qui peut s'avérer pertinent.

Premier segment

Seuls 3 candidats sur 7 ont su trouver la bonne réponse et proposer une analyse assez pertinente pour ce segment (voir l'extrait ci-dessous). Un candidat n'a fourni aucune (ébauche de) réponse et un seul a su identifier le type de pointage qui se trouve dans ce segment : "pointage déictique":

Il] Le locuteur à "00:41" a employé l'unité lexicale syntagme "d'objectif" en se positionnant vers l'entité "CSA" dans lequel il fait référence.

Cette économie lexicale est due intrinsèquement à analyser car elle associe l'unité lexicale à deux pointages ^{possibles} et un axe sagittal qui évoque la durée du combat.

- 1^{er} pointage proposé:
 - déictique précède légèrement desimult.
- 2^{es} pointage proposé:
 - pointage métalinguistique: ne fait référence à l'entité CSA qu'il a évoqué juste avant.

On pourrait en déduire qu'il voulait mentionner l'emplacement du bâtiment qui se situe hors du cadrage. De plus, le locuteur a peut être choisi de ne pas mentionner du doigt directement mais de nous la évoquer.

On pourrait en déduire que le bâtiment qui se situe derrière la personne est le CSA et qu'il ne peut, par des raisons techniques et pratiques, se retourner face à la caméra.

Axe sagittal:
Le locuteur a également choisi de nous mentionner d'un autre angle, d'un axe sagittal, la durée du combat sous forme de longueur. De plus, à quelques millisecondes de seconde, il accentue la volonté de réviser en terminant le marquant de l'unité lexicale [OBJECTIF] avec plus de fermeté:

Reposition de référence en français: d'objectif final, à l'écoute de cette structure ici présente, serait de insister sur médaillon lat et de"
1^{er} proposition par le 1^{er} pointage.

Quelques exemples de réponses pertinentes pour le premier segment (NB : l'orthographe et la langue du candidat/de la candidate sont préservées)

- "Le choix d'emplacement fait par le locuteur à 00:41 à pour rôle de bien cibler le destinataire. En effet, le locuteur se trouve devant le CSA, il va donc bien se tourner à droite en direction des bâtiments pour exprimer ses attentes."

- "Finalement, il tend son signe physiquement vers le sujet de son intention: le bâtiment du CSA et donc le CSA en tant qu'institution." Avec pour traduction proposée: "Les associations manifestent contre le CSA dans l'objectif d'une manifestation définitive et complète."

Deuxième segment:

Le jury a relevé la grande difficulté des candidats à faire une analyse linguistique pertinente pour expliquer le procédé utilisé par le locuteur en vue d'introduire le changement de personnage dans son discours.

La majorité des candidats n'a pas même proposé d'ébauche de réponse, se contentant de proposer une traduction possible de chacun des 2 segments.

Deux d'entre eux ont essayé, de façon laborieuse, non pas d'analyser mais d'expliquer ce segment en le décrivant (changements de places, prises de rôle), avec peu de terminologie linguistique ou une terminologie erronée ("transferts de personnalité").

Un seul candidat a su faire une analyse plutôt fine de ce segment et a senti aussi l'utilité de faire un tableau avec les time code :

Voici l'analyse schématisée sous forme de tableau :

<u>Chronométrie</u>	<u>Analyse linguistique</u>	<u>Signification</u>
03'04 à 03'12 =>	Usage du signe [Expression] pour informer aux destinataires une expression venant de la langue française. Puis ils donnent la phrase avec des unités lexicales	"Quand les politiciens veulent, ils peuvent"
03'13 =>	Usage du Transfert Personnel Dialogue Gestuel du schéma de SALLANDRE (Janie-Anne) mini de l'orientation de la tête vers le haut dénotant la différence de niveau hiérarchique en balayant avec la main droite située vers soi.	"Cela ne m'intéresse pas puisque cela ne vaut rien"
03'14 =>	Inclinaison de la Tête (Négation) + partage de la linguistique dénotant ces personnes	"De toute façon eux..."
03'15 =>	Emploi de l'Unité lexicale [M'EN FOUS] dans une registre informel	"Ils s'en fichent"

4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury

4.1 Epreuve de compréhension-restitution

Préparation à l'épreuve

Le jury recommande vivement aux futurs candidats d'approfondir leurs connaissances dans les deux langues, afin d'éviter les trop nombreuses confusions ou approximations. Ils pourront s'approprier le vocabulaire et la connaissance des structures nécessaires à la description en français de la langue des signes en lisant des articles de linguistique appliquée à la LSF. Concernant la compréhension de la LS enregistrée, le visionnage régulier de vidéos en LSF disponibles en ligne et assez souvent traduites en français constituerait une bonne préparation au concours.

Seule une pratique régulière de lecture-écriture de textes en français permet de s'approprier les usages dans une langue donnée. La lecture analytique de textes traitant du domaine de

l'éducation, de la didactique des langues et/ou des sciences du langage, ou relatifs à des faits de société, permettrait aux candidats de relever et *de s'approprier la connaissance et la description des structures et d'enrichir leurs ressources linguistiques.*

Méthodologie

Avant de se lancer dans la rédaction, **il est conseillé de visionner plusieurs fois le document, afin de s'en imprégner, d'avoir une vue d'ensemble, de repérer la situation d'énonciation (c'est-à-dire de se poser les questions suivantes : Qui parle ? À qui ? Dans quel contexte ?), les différents thèmes et sous-thèmes évoqués et l'organisation du discours.** La vidéo installée dans l'ordinateur individuel mis à la disposition des candidats permet un visionnement adapté au rythme de chacun, avec possibilité d'allers et retours.

Les candidats doivent également veiller (et apprendre) à bien gérer les cinq heures qui leur sont allouées, afin de garder un temps suffisant de relecture. Ils s'assureront ainsi de la lisibilité (incluant des marges et retours à la ligne suffisants) et de l'intelligibilité de leur production. Si elles ne constituent pas des critères en elles-mêmes, une présentation et une écriture soignées restent un aspect important : elles permettent au jury de se concentrer sur le contenu de la copie.

Comme évoqué plus haut, *l'épreuve de compréhension restitution ne saurait se confondre avec une véritable traduction*, en ce sens qu'elle n'impose pas de restituer fidèlement la forme, le style, l'expressivité personnelle du locuteur et le registre employé ni de respecter le plan de l'énonciation du document source et sa structuration. *En revanche, il s'agit de véhiculer avec la plus grande fidélité le sens du discours.* En cas d'emploi de termes familiers dans le document source, le registre adéquat à l'écrit dans le cadre du concours de CAPES sera au minimum un registre courant, toute familiarité étant exclue.

Remarques linguistiques

Le jury a regretté la présence encore importante chez certains candidats de structures incorrectes ou inappropriées en français, en dépit de progrès au total : orthographe défectueuse, impropriétés ou imprécisions, inadéquation du registre adopté.

Il est rappelé que rien ne doit être ajouté, ni commenté, seuls les propos du locuteur doivent être restitués en respectant le sens le plus fidèlement possible, la forme seule pouvant différer puisqu'il ne s'agit pas d'une traduction.

Remarques sur le concours 2018

- Certaines copies montrent au départ une grande finesse de restitution et de réflexion, puis au fil de la copie, la qualité baisse indéniablement comme si le candidat n'avait pas eu le temps de terminer sa copie dans le délai imparti. Le temps de préparation n'a pas dû être bien géré.
- Nous avons relevé des manques de références culturelles évidentes : l'association "Sourds en colère" n'a été mentionnée que par un candidat ; Lionel Cloitre est inconnu de la plupart des candidats tandis que si Vincent Cottineau est souvent reconnu comme le président de la FNSF, peu savent préciser son prénom et son patronyme. **Il faut que les candidats cherchent sur les réseaux sociaux, sur le net, les informations culturelles de la communauté sourde pour se mettre à jour.**
- La conclusion de la restitution ne doit pas inclure l'avis personnel du candidat. L'un d'entre eux a raconté son ressenti face à l'absence de sous-titres lors des élections présidentielles de 2017, ses difficultés à accéder aux informations sur la campagne électorale, son obligation d'avoir recours aux membres de sa famille pour pallier ses lacunes en informations, etc. Ceci est à éviter absolument.
- Plusieurs erreurs ont été relevées concernant le mot correspondant à la lettre A du sigle CSA: "audiovisuel" a ainsi été traduit par "auditife et visuelle", par exemple.
- Des imprécisions : "CODA = enfant entendant avec parents sourds", pour « enfant entendant de parents sourds » (Child of Deaf Parents).

Sont à éviter les points suivants :

- Ecrire uniquement le prénom des intervenants de la vidéo, comme si le candidat les connaissait personnellement.
- Raturer, réécrire, ajouter des mots entre les lignes ou verticalement
- Laisser des pages vierges. Ainsi, un candidat a rédigé dans sa copie sur les pages 1, 2, 5, 6, 7, en laissant un blanc sur les pages 3 et 4. Les examinateurs auraient pu penser que le candidat n'avait écrit que sur les deux premières pages et ne pas chercher plus loin.
- Écrire de façon trop penchée rendant la lecture difficile pour les examinateurs.

4.2 Epreuve d'analyse des segments

Sont à éviter :

- Décrire le segment (paraphraser)
- Ne proposer que la restitution possible en français écrit et ne pas analyser le segment

Pour le premier segment où il fallait expliquer le pointage déictique, quelques candidats ont cru que cette unité lexicale signée à cet endroit vers la droite du locuteur était en même temps un pointage temporel pour signifier le futur.

Nous avons pu constater que la majorité des candidats n'ont pas été sensibles à l'exagération du mouvement du corps de Lionel Cloître se tournant vers le bâtiment du CSA, qui visait à montrer qu'il sortait justement du strict espace de l'énonciation.

Voici un exemple de maladresse sur le premier ensemble de segments :

"Le choix d'emplacement fait par le locuteur le l'emplacement de CSA, la ou l'objectif peu être réaliser."

Une erreur sur le deuxième segment :

"Vincent utilise en terme linguistique 2 paramètres: le 1er est le dicton et le 2eme un transfert de personnalité (TP)."

Et un exemple de réponse à propos du second ensemble de segments, limitée à la traduction (sans analyse linguistique donc) :

"l'équivalent en français : Les politiciens si ils veulent peuvent faire, mais si ils ne veulent pas ils s'enfoutent."

II. Épreuve d'admission : Mise en situation professionnelle

1. Définition de l'épreuve

L'arrêté du 19 avril 2013 du JORF n°0099 du 27 avril 2013 définit cette épreuve d'admission comme : « *un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires* ». *L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents qui se rapportent à l'une des notions culturelles des programmes de collège ou de lycée. Ces documents peuvent être des textes, des documents iconographiques, des enregistrements vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.*

La durée de préparation de l'épreuve est de 3 heures, la durée de l'épreuve proprement dite est d'une heure, elle comporte deux parties. Une première partie en langue des signes française, consiste en *la présentation, l'étude et la mise en relation des documents* (20 minutes), suivie d'un entretien en langue des signes française *durant lequel le candidat justifie sa présentation et développe certains éléments de son argumentation* (10 minutes).

Une seconde partie (d'une durée de 30 minutes également : 20 minutes de présentation/10 minutes d'entretien), en langue des signes française ou en français, consiste en « *une proposition de pistes d'exploitation didactique des documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique, suivi d'un entretien en langue des signes française ou en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.* »

Chaque partie compte pour moitié dans la notation, le coefficient total de l'épreuve étant de 4. Dans la deuxième partie de l'épreuve, le choix du français ou de la langue des signes vaut pour la totalité de cette sous-partie (exposé et entretien), le choix du français requérant la présence d'un interprète destiné à rendre accessibles les propos du candidat au membre du jury, si ce dernier est sourd. Ce choix de l'une ou l'autre langue n'a aucune incidence sur l'appréciation de la prestation du candidat par le jury.

2. Sujet et attentes du jury

a) Présentation du sujet

Le sujet proposé pour cette session 2018, *présenté dans les annexes, p. 39-40*, est également disponible sur le site du CRDP de Versailles : <http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr/> , rubrique « Annales » > « année 2018 »]

Le sujet est composé de trois documents, qui présentent des points communs qu'il appartiendra au candidat de mettre en évidence. Les trois documents sont :

- Document A : document iconographique, photographie en noir et blanc, intitulée *Guernica*, de Pablo Picasso, 1937, 3,51m x 7,82m, huile sur toile ; Musée de la reine Sofia, Madrid, Espagne.
 - Document B : document iconographique, photographie en couleur intitulée *Mosaïque au temple d'Artémis* à Ephèse, Turquie
 - Document C : vidéo intitulée *Géométrie variable*, de Labora 4 (Sadek, Ammar, Zid et Kanon), source "GEOMETRIE VARIABLE Labora 4", lien : https://www.youtube.com/watch?v=z_ECUtjO1ks
-
- Document A : le document présente un célèbre tableau du peintre. Malgré une impression de chaos au premier abord, *Guernica* se révèle être une œuvre très travaillée. Le tableau se « lit » d'abord comme une frise, de gauche à droite. Puis on distingue une organisation en triangle. A la base de la pyramide, il y a la mort représentée par le soldat et, au sommet, l'espoir symbolisé par la lampe. Cette composition en triangle met en évidence une répartition en trois parties qui structurent le tableau. Enfin, on peut distinguer la partie basse du tableau, dans laquelle les formes sont enchevêtrées, horizontales et qui évoquent la mort et le chaos ; et la partie haute dans laquelle les formes sont au contraire verticales, plus espacées, et qui expriment davantage la vie.
 - Document B : le document montre une photographie d'un sol en mosaïque, à Ephèse, une ancienne cité grecque fondée vers 1000 avant notre ère, située dans l'actuelle Turquie. Véritable joyau de l'Antiquité, célèbre pour ses mosaïques, elle fut l'une des villes les plus

puissantes de l'époque romaine. Placée sous la protection d'Artémis, elle connut son apogée en tant que capitale de la province romaine d'Asie mineure. Ce fut aussi une ville-clé dans l'expansion du christianisme

- Document C : le document met en scène quatre personnes, sur la thématique de la géométrie variable, sous forme de court métrage. Sadeck Waff est connu pour ses chorégraphies graphiques, minimalistes, créant l'illusion optique.

b) Compétences générales attendues

Le candidat doit montrer :

- qu'il présente des qualités d'expression en LSF et/ou en français et sait décrire une image, expliquer une intention et présenter et justifier une proposition ;
- qu'il possède les aptitudes d'analyse, de synthèse ;
- qu'il est capable de mobiliser quelques connaissances générales ;
- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de sa discipline en collège et en lycée ;
- qu'il a réfléchi aux finalités de sa discipline et à sa relation avec les autres matières ou d'autres actions ou projets susceptibles d'être mis en œuvre dans un établissement du second degré ;
- qu'il est en mesure, au cours de l'entretien, de prendre en compte les réactions du jury et de porter un regard critique sur ses propositions.

c) Première partie de l'épreuve : mise en relation des documents

Lors de la première partie, le candidat doit idéalement être en mesure de présenter le dossier, sans paraphraser ou se cantonner à une description linéaire ou juxtaposée des documents. On attendra de lui qu'il soit en mesure de présenter les principaux éléments factuels, sans dispersion, pour ensuite passer à des éléments relevant davantage de l'implicite, lui permettant ainsi de dégager une problématique qui reprend articule les grands axes des trois

documents.

Pistes de réflexion et de mise en œuvre :

- Thématique de la géométrie, sens du travail de groupe, en écho par exemple avec le travail de chansigne. On reçoit plusieurs petites informations en simultané pour créer un tout, le tout étant davantage que la somme de ces éléments. Ceci peut aussi faire écho à la notion d'harmonie, voire à la création du monde.
 - Complémentarité de petits éléments pour créer un tout : faire un lien avec l'interdisciplinarité, avec l'histoire, les arts et la musique.
 - Réflexion aussi sur la façon dont un enseignant peut utiliser la gestualité en classe, particulièrement en LSF.
 - La vidéo présente des formes et des angles, comme la toile et la mosaïque.
 - Importance aussi du regard, dans les personnages des tableaux et de la vidéo.
 - Figure du Minotaure, caractéristique de la mythologie de Picasso, symbole central de la culture espagnole. Symbole de violence, d'espoir et de paix.
 - Les mains sont fixes mais il y a du mouvement. Idée opposée de mouvement et de situation figée : la vidéo (3 dimensions) joue de la fixité/raideur des postures alors que pour Picasso (toile = 2 dimensions) ça bouge dans tous les sens. On bouscule ainsi les dimensions et les angles de vue, en jouant sur l'ensemble des potentiels des types de supports.
 - Lien Guernica-LSF : une temporalité historique exprimée dans l'espace et la simultanéité.
 - Lien Vidéo-LSF : la violence et la souffrance s'expriment sur les visages.
- Dans les trois documents, il y a :
- Création artistique
 - Réflexion sur les formes et l'espace
 - Abstraction
 - Figuration

Le seul support qui utilise le corps humain comme vecteur, c'est la vidéo. Le mouvement circulaire final sur le crâne, renvoie à l'humain, au monde, à l'envol...

Il y a analogie entre le tableau et la vidéo :

- Par la représentation de la souffrance et les cris, une pluralité des personnes mais sans apparente cohésion.
- Par le jeu sur la dimension, l'accumulation de petits morceaux qui créent une entité plus large.
- On voit des visages et des bras dans le tableau et dans la vidéo, une certaine distanciation avec l'homme comme totalité.
- On joue sur la temporalité et la simultanéité comme dans la LSF.
- Noir et blanc.
- Violence et enfermement avec pas/peu de contact réel entre les humains. Eclatement du corps.
- Cubisme.

Echos entre les trois documents

- Lien diachronique et expression d'une temporalité
- Question de la symétrie et de l'axe de symétrie
- Douceur de la mosaïque, régularité globale créée par l'irrégularité dans l'agencement des petits carreaux Vs Guernica : éclatement du corps, et cela se confirme dans la vidéo. Un certain renversement car là où il n'y a pas de représentation humaine (Ephèse), on n'est pas désincarné, tandis que la figure ou figuration de l'humain est comme « mécanisée » dans Guernica et dans la vidéo.

Problématique possible :

La création de la géométrie et de ses variations : l'homme influence-t-il cette géométrie ou celle-ci lui est-elle extérieure (préexistante, abstraite) ? Ici, la géométrie est un produit de l'action de l'Homme. Dans les trois cas, il s'agit d'une création artistique. Ce sont des œuvres d'art, donc humaines. On peut parler de valeur ajoutée par l'homme (via l'art) à ces contraintes qui lui sont inhérentes.

Nos attentes par rapport aux candidats :

- Qu'ils connaissent Picasso
- Qu'ils fassent le lien entre les trois documents

- Qu'ils tentent de livrer une thématique, une problématique.
- Qu'ils décrivent les documents mais en allant plus loin vers une mise en relation (différences et ressemblances)
- Qu'ils fassent le lien entre les documents d'un point de vue historique et géographique.

d) Deuxième partie de l'épreuve : pistes d'exploitation didactique

Les propositions d'exploitation doivent être adossées à un niveau de classe et un type d'entrée dans la langue (L1 ou L2) ; mais les supports peuvent, de par leur lisibilité, être proposés tant en collège qu'en lycée.

La deuxième partie permettra de mettre en relation la créativité en matière de mise en œuvre d'un projet pédagogique, en adéquation avec les niveaux de classe annoncés et les programmes. Le candidat devra faire preuve de recul sur sa prestation le jour de l'épreuve ; il doit pouvoir réagir de façon professionnelle aux questions et remarques du jury, sans être trop déstabilisé lors des échanges dans le cadre de questions non préparées.

Le jury conseille vivement de choisir une ou deux possibilités et de détailler. L'approfondissement est vivement souhaitable, plutôt que le survol.

Ici, le sujet s'intègre pleinement dans le nouveau programme de **cycle 4, entrée culturelle : "regarder les mondes, inventer le monde"**.

L'évaluation fait aussi partie de la mise en œuvre ; il est conseillé aux candidats d'en parler dans leur présentation.

Pour la **vidéo**, on peut travailler sur le rythme et sur la simultanéité en LSF.

Objectif méthodologique : comment mettre en place et entraîner à l'analyse de l'image ? En troisième, cela peut s'articuler notamment avec l'histoire-géographie, l'histoire des arts.

Choix de pistes culturelles : en classe de troisième, inventer le monde, comment regarder le monde. C'est de l'art mais avec des modalités et des styles différents.

Pour les autres documents on peut partir du côté historique et géographique (Antiquité, Guernica). Dire où et quand cela se passe, sans oublier la place de la LSF (enseignement de la LSF). Ainsi : « Connaissez-vous des peintres sourds ? » .

On peut aussi aborder la question de la 2D/3D et travailler sur réalité et illusion. En effet, la mosaïque et le tableau sont plus près de la 3D que la vidéo, qui, elle, tend à se rapprocher de

la 2D.

Exploitation également possible du lien entre figures géométriques et LSF : transferts de taille et de forme notamment ; la LSF est une langue à 4 dimensions —les trois dimensions de l'espace et celle du temps— et elle joue sur la simultanéité et, par exemple, sur les lignes du temps (expression spatiale de la temporalité).

En cycle 3, on peut envisager d'entrer dans ce dossier par le biais de la découverte des champs artistiques de base. On peut ensuite travailler les mesures, la localisation des éléments, la perspective, les formes et les couleurs.

Exemples de mise en œuvre et d'activités :

Représenter le tableau avec leur corps, le décrire, le présenter.

Pour la vidéo, travailler sur un arrêt sur image, travailler la gestualité, décrire ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont compris.

Pour le premier document, imaginer de quel ensemble la mosaïque fait partie. Le détail de la mosaïque : plus on s'éloigne, plus cela prend forme.

Il est important que le candidat privilégie une piste et décline ses objectifs et sa mise en œuvre.

Un des supports peut être utilisé comme support d'évaluation. On peut aussi envisager que le candidat précise l'utilisation qui peut être faite de chaque support (objectif).

Les pistes proposées doivent s'inscrire dans le cadre d'un travail interdisciplinaire, qui est l'une des compétences attendues d'un enseignant (lien avec d'autres disciplines : Histoire, Géographie, Arts, Littérature, LV)¹. Les activités permettant d'installer une mise en relation entre LSF et français, conformément au programme de LSF, sont appréciées, ainsi que le lien possible avec des EPI en collège et l'intégration dans le parcours culturel.

e) Exemples de questions posées par le jury

Pour la première partie de l'épreuve :

- Le regard est très présent dans le tableau et la vidéo. Quelle

importance peut-on lui donner ? Quelle signification ?

- Quels sont les points communs à ces trois documents ?
- Quelles différences voyez-vous entre les documents en image fixe et celui en image animée ?
- Pensez-vous que l'art a émergé pendant l'Antiquité ?
- Quels symboles voyez-vous dans les objets présents dans le tableau ?
- Connaissez-vous des artistes sourds ?
- À quelle référence historique fait écho le tableau ?

Pour la seconde partie de l'épreuve :

- A quel niveau scolaire s'adresse la piste pédagogique que vous venez de proposer ? Comment déclineriez-vous votre proposition auprès d'élèves plus ou moins âgés, apprenants de la LSF L1 ou L2 ?
- Quel était votre objectif pédagogique ?
- A quelle partie du programme de LSF votre proposition se réfère-t-elle ?
- Pouvez-vous préciser comment vous allez concrètement mettre en œuvre ce que vous nous avez proposé ?
- Comment peut-on faire en sorte que les élèves soient placés dans des situations les plus authentiques possibles de communication en LSF ?
- Peut-on trouver à partir de ces supports un lien avec le programme culturel ?
- Peut-on envisager à partir du premier document une activité de compréhension et si oui laquelle ?
- Quel était précisément votre objectif pédagogique ?
- Comment prendriez-vous en compte la situation d'un élève en difficulté par rapport à l'activité que vous lui proposez ?
- Concernant la temporalité, comment pourriez-vous mettre en avant la notion de durée, le temps de création

- Que déclenchent ces documents dans votre imaginaire ? À quoi pouvez-vous associer ces images ?
- Pourquoi avez-vous choisi ce niveau et comment relier cela au contenu du programme ?
- Comment envisageriez-vous un travail en EPI ? Avec quelle matière ? Et dans quel objectif de création ?
- Comment articulerez-vous le travail collectif en classe et le travail individuel à la maison ?
- Comment aborderiez-vous l'entrée culturelle avec ces documents en classe ?

Le jury n'attend pas de réponses uniques et convenues qui seraient les « bonnes » réponses, mais des interprétations des supports qui soient fondées, justifiées et argumentées à partir des éléments prélevés dans les documents et mis en relation.

3. Remarques sur les prestations des candidats

La moyenne des notes de l'épreuve de mise en situation professionnelle s'élève à 11,35/20, les notes allant de 09,4/20 à 13,3/20.

Les candidats ont eu du mal à poser une problématique claire et précise. Certains ont mis en avant plusieurs problématiques, d'autres n'en ont pas annoncé. Si les points communs entre les trois documents ont été plutôt bien présentés, en revanche la mise en évidence des points de différences a été plus laborieuse, voire inexistante pour certains.

Répetons que chaque lecture ou interprétation des documents peut être recevable dès lors qu'elle est justifiée par le candidat. Les interprétations personnelles sont donc les bienvenues pour peu qu'elles soient appuyées sur des indices textuels ou iconographiques.

Le vocabulaire pédagogique et didactique a été mobilisé de manière adéquate chez certains candidats (séance, séquence, objectifs, etc.). La notion de progression a bien été abordée par un candidat.

Un candidat a su rebondir face aux questions du jury et en a profité pour compléter sa présentation en utilisant certaines données auxquelles il n'avait pas forcément pensé durant sa

préparation, ce qui a généré des échanges riches entre le candidat et le jury, ceci attestant une capacité de recul et de remise en question.

Certains candidats ont choisi d'être debout durant toute leur prestation. D'autres ont démarré assis pour la première partie puis ont continué debout pour la deuxième partie en utilisant le tableau comme support à leurs explications. Le jury a apprécié cette utilisation du tableau, permettant des pointages de rappel sur différentes notions abordées.

Les candidats ont pensé au confort visuel des membres du jury en choisissant des vêtements noirs ou sombres.

4. Maladresses, erreurs et recommandations du jury

Préparation et présentation

La présentation, incluant celle des références (nom de l'auteur, date, lieu, origine) et la description des détails des trois documents, a été relativement bien faite. Cependant, un candidat n'a pas utilisé tout le temps imparti (13 minutes sur 20), ce qui est regrettable. Un autre, en revanche, n'a pas eu le temps de conclure au bout des 20 minutes et le jury a dû interrompre la prestation pour passer aux questions. *Le jury rappelle qu'il est nécessaire d'avoir une montre afin de pouvoir contrôler de manière autonome le temps écoulé et restant.* Un candidat a de lui-même demandé au jury s'il était dans les temps, ce qui est une bonne initiative pour les cas d'oubli de sa montre personnelle.

Il est primordial que les candidats produisent une description globale et détaillée des documents, non un simple catalogage, en faisant comme si le jury ne connaissait pas les documents, et qu'ils sachent donc faire preuve de persuasion et clarté.

Le candidat doit annoncer son plan (le thème, la problématique posée, l'organisation de sa présentation) et le suivre en s'y référant au fur et à mesure de sa progression.

Lors de la phase de préparation de l'épreuve, s'il est utile de procéder à une lecture et une analyse séparées des différents documents, le jury conseille néanmoins aux candidats d'établir rapidement les points communs entre ces documents et de se servir de ces éléments comme trame de leur présentation.

L'exposé doit comporter une introduction et une conclusion —et un développement dont la structure (le plan) est annoncée dans l'introduction.

Les entretiens ont révélé parfois un manque de connaissances générales et des approximations historiques, ainsi qu'une connaissance trop superficielle des programmes scolaires de LSF ou de disciplines proches (français, langues vivantes, histoire, géographie, arts plastiques, etc.) et de la teneur générale de la réforme des programmes (interdisciplinarité, EPI, etc.). Les candidats se doivent d'avoir une attitude professionnelle face au jury, attitude professionnelle qui pourrait être celle qu'ils auront devant leurs futurs élèves et devant leurs collègues. Le jury peut corriger ou réorienter le discours du candidat, dans le but de clarifier certains points.

Une connaissance détaillée des programmes de LSF au collège et au lycée (BO n°29 du 16 juillet 2009) est indispensable, ainsi qu'une connaissance globale des programmes des autres disciplines pouvant faire l'objet d'un travail interdisciplinaire.

Un entraînement préalable à l'exposé oral doit permettre aux candidats de déterminer les conditions matérielles de passation en adéquation avec les exigences de l'épreuve mais aussi conformes à leur fonctionnement personnel (type de notes, schémas, liste de points à aborder, recours à un tableau, etc.). Les notes sont un outil et un support et ne doivent pas constituer une gêne qui viendrait entraver l'expression du candidat. **Le jury rappelle, à ce propos, que l'épreuve est une épreuve orale et non pas une épreuve de lecture d'un écrit : elle doit en conserver l'esprit.** Même si l'épreuve ne permet pas une spontanéité et une improvisation maximales, le candidat doit garder à l'esprit qu'il s'adresse à quelqu'un, qui se trouve face à lui et qui attend qu'on le prenne en considération. **Un entraînement préalable à l'exposé oral, face à un ou plusieurs interlocuteurs, constitue selon nous une condition indispensable pour se préparer émotionnellement et matériellement à l'épreuve.**

Lorsque le candidat choisit de s'exprimer debout, ses mouvements sont généralement plus libres et plus précis en termes d'emplacement. Mais des déplacements incessants constituent une gêne pour l'interlocuteur. Si la position debout est encouragée, les pieds doivent alors rester fixes (hormis bien sûr en cas d'utilisation d'un tableau ou paper-board).

Aucun candidat ne s'est exprimé en français oral lors de la deuxième partie de cet examen pour présenter ses pistes pédagogiques.

Les pistes pédagogiques peuvent, selon les sujets et les choix du candidat, être assez larges et engager à des échanges pertinents avec le jury quant aux principes et méthodes en didactique des langues, ou au contraire être plus précises allant jusqu'à la description d'un scénario pédagogique établi pour un niveau donné. Néanmoins, dans le cas d'un exposé qui ne développerait pas une séquence pédagogique, il est demandé au candidat de proposer des exemples précis de supports et d'activités rapportées à un moment de l'apprentissage.

Afin de se familiariser avec l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, le jury préconise la fréquentation régulière de sites nationaux ou académiques disposant de ressources pédagogiques ou didactiques (*cf. Partie introductive par la Présidente du jury*).

Entretien

Certains candidats, pensant ne pas connaître *la* réponse qui serait attendue du jury, *disent qu'ils ne savent pas*. **Il n'y pas pourtant pas une bonne réponse. Le jury est à l'écoute et ouvert à toutes les propositions pédagogiques et didactiques, du moment qu'elles sont argumentées et construites, en référence aux programmes officiels.**

Afin de se préparer à cet exercice de réflexion, le jury suggère au candidat de se poser lui-même des questions ou de demander à quelqu'un de lui en poser et d'y répondre. *Si le candidat ne comprend pas ce qui est attendu de lui à travers la question posée, il peut demander à ce qu'elle soit reformulée ou commencer sa réponse en disant comment il comprend la question.*

Les candidats sont parfois bloqués par des questions du jury qu'ils estiment trop larges ou abstraites. Ils ont besoin que ces questions soient reformulées et que le jury soit vraiment « aidant ». Ce dernier va dans certains cas jusqu'à fournir une ébauche de réponse mais celle-ci n'est pas pour autant reprise par les candidats : ceux-ci, de fait, doivent apprendre à prendre davantage de recul et intégrer l'idée que les questions et réactions du jury visent systématiquement à lui fournir matière à réagir et à rebondir le cas échéant, jamais à le déstabiliser.

Annexes

Sommaire des annexes

Annexe 1

Compréhension-restitution en français d'une vidéo en Langue des signes française

Sujet de la première épreuve d'admissibilité :----- 38

Annexe 2

Mise en situation professionnelle

Sujet de la première épreuve d'admission ----- 39

Annexe 1

Vidéo de 4' 37''

Source : <http://www.babdp.org/video/les-sourds-en-colere-manifestent-au-csa/>

Titre : « Les sourds en colère manifestent au CSA », Bête à Bon Dieu Production

1. Vous proposerez une restitution de cette vidéo en français écrit qui montre votre compréhension détaillée et précise du support.

2. Réflexion sur le passage d'une langue à l'autre :
 - a. Premier segment : 00' 41''

Vous motiverez le choix d'emplacement fait par le locuteur à 00'41'' pour l'unité lexicale signifiant « l'objectif », puis vous réfléchirez à une possible restitution en français.

 - b. Second segment : de 03'09'' à 03'17''

Ce passage est caractérisé par une structure remarquable qui permet au locuteur d'introduire différents protagonistes. Vous analyserez précisément ce procédé puis vous expliquerez les manières d'en restituer l'équivalent en français.

Annexe 2.

Document A



Guernica (Pablo R. PICASSO, 1937, 3,51m x 7,82m, huile sur toile ;
Musée de la Reine Sofia, Madrid, Espagne)

Document B



Mosaïque au temple d'Artémis à Ephèse (Turquie)

Document C

Vidéo : « Géométrie variable »

Source : « [GEOMETRIE VARIABLE Labora 4.](#) »

Lien : https://www.youtube.com/watch?v=z_ECUtjO1ks&feature=youtu.be

Bibliographie-Sitographie

I- Linguistique, littérature, histoire et culture des sourds

BACRY Patrick : *Les figures de style*, Belin, 2000

BRUNEL Philippe et al : *Histoire de la littérature française*, Bordas, 1986.

CANTIN Yann, 2014. *Les Sourds-Muets de la Belle Époque, une communauté en mutation*, Thèse de doctorat en Histoire, Paris: École des hautes études en sciences sociales.

CUXAC Christian (dir.), *Les langues des signes, une perspective sémiogénétique*, *Acquisition et Interaction en Langue Etrangère*, n° 15, 2001 [<http://aile.revues.org/73>]

CUXAC C. et ANTINORO-PIZZUTO, E., 2010, « Emergence, norme et variation dans les langues des signes : vers une redéfinition notionnelle », in B. Garcia et M. Derycke (dir.), *Sourds et langue des signes. Norme et variations*, revue *Langage et Société*, n° 131, mars 2010, 37-53.

DUPRIEZ Bernard : *Gradus, Les procédés littéraires*, Christian Bourgeois, 1984

ENCREVE, Florence, 2012, *Les sourds dans la société française au XIX^e siècle. Idée de progrès et langue des signes*, Grâne: Créaphis.

GARCIA Brigitte et ENCREVE Florence, 2013. « La langue des signes française », *Histoire sociale des langues de France*, éd. Georg Kremnitz, 619-629. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

SABRIA, Richard (dir.) : *Les langues des signes (LS) : recherches sociolinguistiques et linguistiques*, *Revue Glottopol*, Université de Rouen, n° 7, janvier 2006 [http://glottopol.univrouen.fr/numero_7.html]

STALLONI Yves : *Les genres littéraires*, A.Colin, 2005

STALLONI Yves : *Ecoles et courant littéraires*, A.Colin, 2009

II- Didactique des langues

CONSEIL DE L'EUROPE : *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues*, Didier, 2000, en ligne : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_fr.pdf

Leroy E. 2012, *Des Enseignants sourds de langue des signes à des élèves sourds : une pédagogie singulière en manque de reconnaissance*. *Eduquer / Former*, 2012, L'accessibilité à l'école, pp.13-41. en ligne <https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal->

[01426978/document](http://www.alfeda.net/pdf/langue%20des%20signes.pdf)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le premier outil pédagogique pour la langue des signes, dossier de presse, 13/02/2002, <http://www.alfeda.net/pdf/langue%20des%20signes.pdf>

PUREN Christian, site d'information et de formation en didactique des langues et cultures <http://www.christianpuren.com/>

III- Préparation aux exercices du concours

GLORIEUX Jean : Le commentaire littéraire et l'explication de texte au CAPES, PLP, PLPA, CAFEP, Ellipses 2007

GUICHARD Sylvie, RAVOUX-RALLON Elisabeth : L'explication de texte à l'oral des concours, A.Colin, 2002

IV- Textes officiels et rapports du Jury

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Arrêté du concours du 19 avril 2013, JORF n°0099 du 27 avril 2013 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027361553&categorieLien=id>
- Programmes de langue des signes française (LSF) au collège : Programmes de Langue des Signes Française (LSF) au lycée d'enseignement général et technologique et au lycée professionnel, Bulletin officiel n° 29 du 16 juillet 2009 : <http://www.education.gouv.fr/pid21561/n-29-du-16-juillet-2009.html&xtmc=eacuteducation&xtnp=147&xtr=2922>
http://cache.media.education.gouv.fr/file/Handicap/49/5/programme_de_langue_des_signes_francaise_au_lycee_bo_juillet_2009-1_669495.pdf
- **Programmes d'enseignement de la langue des signes française (arrêté du 11 juillet 2017, Journal Officiel) :** <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035427581&dateTexte=&categorieLien=id>
- Rapports du concours : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>
- Site du concours Capes LSF, CRDP de Versailles www.capes-lsf.ac-versailles.fr -

Site Ressource LSF, CNDP www.cndp.fr/ressources-lsf

Programmes des collèges dans les diverses disciplines à partir de la rentrée 2016, voir :

<http://www.education.gouv.fr/cid81/les->

[%20programmes.html#De nouveaux programmes pour la rentrée 2016](http://www.education.gouv.fr/cid81/les-%20programmes.html#De_nouveaux_programmes_pour_la_rentree_2016)

Programmes des lycées : <http://eduscol.education.fr/pid26017/programmes-du-lycee.html>